



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 5 octobre 2018, 20 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête Anik Bois Odette Hébert
Gilles Ladouceur Don Saliba

Est absent :

Monsieur Jean-François David a motivé son absence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2018.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2018.
- 1.5 Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2018-2019.
- 1.6 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2019.
- 1.7 Séance extraordinaire du 14 décembre 2018 pour l'adoption du budget 2019 et du plan triennal d'immobilisation 2019-2020-2021.
- 1.8 Retour sur le congrès de la FQM.
- 1.9 Services postaux – demandes spécifiques.
- 1.10 Demande d'aide financière pour l'organisation du Noël des enfants du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville.
- 1.11 Don à la Croix-Rouge à la suite des tornades survenues à Gatineau.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - *Voir Annexe C.*
- 2.3 Renouvellement du contrat pour l'archivage des données numériques de la Municipalité.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de septembre et des salaires pour la période du 26 août au 22 septembre 2018.
- 4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif à la gestion contractuelle.
- 4.3 Approbation de la facture de Franroc pour les travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes.

5. COMMUNICATIONS

- 5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.



No de résolution
ou annotation

6 INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1** Inscription de pompiers pour la formation de Pompier 1 – recommandation du directeur.
- 6.2** Programme de soutien financier pour les municipalités – Préparation aux sinistres.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1** Liste des travaux d'amélioration de chemins prévus cet automne.
- 7.2** Servitude de drainage sur le terrain de madame Sylvie Martel – chemin de la Baie Yelle.
- 7.3** Location d'une pelle hydraulique – travaux de fossés.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1** Demande de dérogation mineure au 523, chemin Caron.
- 8.2** Demande d'aide financière au Fonds Vert – Mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source.
- 8.3** CCE – résumé des rencontres.

9 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1** Dépôt des deux derniers comptes rendus du CDDÉ.

10 ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1** Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021*.

11 POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1** Comité sur la scolarisation de la MRC.

12 DIVERS

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il les invite à avoir une pensée pour les personnes malades; il mentionne un citoyen qui était assidu à nos séances et qui se bat présentement contre la maladie.

Ouverture de la séance

244-10-2018
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 heures.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.1 Adoption de l'ordre du jour

245-10-2018
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.2 Adoption du procès-verbal

246-10-2018
Adoption du procès-verbal
Séance ordinaire du 7 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal du 7 septembre 2018 dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 7 septembre 2018 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2018

247-10-2018
Adoption du procès-verbal
Séance extraordinaire du 28 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal du 28 septembre 2018 dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 28 septembre 2018 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2018-2019

248-10-2018
Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2018-2019

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période des fêtes 2018-2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir la période durant laquelle les bureaux seront fermés afin que les employés puissent épuiser leurs banques de temps;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le conseil autorise la fermeture des bureaux de la municipalité du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement;

QUE les employés permanents prennent à même leurs congés, les jours requis, pour combler la période indiquée;

QU'un avis public indiquant la période de fermeture soit affiché dans les endroits prévus, ainsi que publié sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.6 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2019

249-10-2018

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE ce conseil adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019;

MOIS	JOUR & DATE	HEURE
Janvier 2019	Vendredi le 11	20 h
Février 2019	Vendredi le 1 ^{er}	20 h
Mars 2019	Vendredi le 1 ^{er}	20 h
Avril 2019	Vendredi le 5	20 h
Mai 2019	Vendredi le 3	20 h
Juin 2019	Vendredi le 7	20 h
Juillet 2019	Vendredi le 5	20 h
Août 2019	Vendredi le 2	20 h
Septembre 2019	Vendredi le 6	20 h
Octobre 2019	Vendredi le 4	20 h
Novembre 2019	Vendredi le 1 ^{er}	20 h
Décembre 2019	Vendredi le 6	20 h

QU'un avis public soit affiché aux deux endroits prévus par la municipalité, ainsi que publié sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7 Séance extraordinaire du 14 décembre 2018 pour l'adoption du budget 2019 et du plan triennal d'immobilisation 2019-2020-2021

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, informe les citoyens qu'une séance extraordinaire aura lieu le 14 décembre à 20 heures à la salle du conseil pour l'adoption du budget 2019 et le plan triennal d'immobilisation 2019-2020-2021.

Un avis public sera affiché à cet effet aux deux endroits appropriés et sera publié sur le site internet de la Municipalité.

1.8 Retour sur le congrès de la FQM

Les membres du conseil qui ont participé au congrès de la FQM, qui a eu lieu les 20, 21 et 22 septembre, font un retour sur les sujets abordés, en ateliers et lors des différentes conférences.

1.9 Services postaux – demandes spécifiques

250-10-2018

Postes Canada – Ajout de services

CONSIDÉRANT QU'il existe un besoin urgent de services bancaires, étant donné que des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont pas de succursale bancaire, et que près de deux millions de Canadiens et Canadiennes ont désespérément besoin d'options de rechange aux prêteurs sur salaire;

CONSIDÉRANT QUE plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui aux services bancaires postaux, et que près des deux tiers de la population sont en faveur de tels services (sondage Stratcom, 2013);



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE dans bien des régions du monde, la banque postale facilite l'accès à des services financiers et contribue à la viabilité du service postal;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a mandaté la Société canadienne des postes d'investir en innovation et nouvelles initiatives de service;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE la Municipalité de Lac-Simon appuie l'ajout de services bancaires à la gamme de services offerts par Postes Canada, qui se verrait confier le mandat de favoriser l'inclusion financière;

ET QUE le Conseil donne au personnel la directive d'acheminer la présente résolution à d'autres administrations municipales au Québec et au Canada, dont les coordonnées sont facilement accessibles.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.10 Demande d'aide financière pour l'organisation du Noël des enfants du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville

251-10-2018

Demande d'aide financière - Noël des enfants le 2 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Sports et Loisirs de Chénéville organise une journée « Noël des enfants », le 2 décembre 2018 à 13 heures;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité pour une aide financière servant à l'achat des cadeaux pour les enfants de 0 à 12 ans de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une contribution financière de 500 \$ pour le Noël des enfants à être versée au Comité des Sports et Loisirs de Chénéville;

ET QUE cette dépense soit appliquée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11 Dons à la Croix-Rouge à la suite des tornades survenues à Gatineau

Les membres du conseil souhaitent reconsidérer cette demande.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de septembre ont été déposés.

2.2 Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de septembre a été déposée.

2.3 Renouvellement du contrat pour l'archivage des données numériques de la Municipalité

252-10-2018

Renouvellement du contrat pour l'archivage des données numériques

CONSIDÉRANT QU'il est important de sauvegarder nos données à l'extérieur de l'hôtel de ville advenant un sinistre majeur;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Groupe DL Solutions informatiques pour l'archivage externe des données du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019;



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise une dépense de 1 320 \$ plus taxes à la firme Groupe DL Solutions informatiques pour l'archivage externe des données 2018-2019;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-414.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires

253-10-2018

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de septembre et des salaires pour la période du 26 août au 22 septembre 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- liste des chèques pour le mois de septembre, totalisant la somme de 78 261.88 \$ et portant les numéros 15424 à 15495;
- liste des prélèvements totalisant la somme de 44 187.84 \$;
- liste des salaires des employés pour la période du 26 août 2018 au 22 septembre 2018, pour un montant total de 91 224.74 \$;
- liste des salaires des élus du mois de septembre 2018 pour un montant total de 7 822.08 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Claire Blais, directrice générale

4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif à la gestion contractuelle

Madame la conseillère Chantal Crête donne un avis de motion indiquant qu'un règlement sera adopté à une séance ultérieure concernant la gestion contractuelle; le projet de règlement déposé ce soir tient compte des modifications apportées par les lois 122 et 155.

4.3 Approbation de la facture de Franroc pour les travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes – recommandations de l'ingénieure de la MRC de Papineau et du directeur des travaux publics

254-10-2018

**Approbation de la facture de Franroc, division Sintra
Travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 152-05-2018, le Conseil a accordé un contrat à la compagnie Franroc, division Sintra, pour les travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoyait, suivant l'article 4.30 des documents d'appel d'offres, une clause d'indexation du bitume;

CONSIDÉRANT QUE suivant les recommandations de l'ingénieure, un changement a été apporté afin de tenir compte du calendrier des travaux, et plus précisément en ce qui concerne une section d'environ 100 mètres qui a été recouverte d'enrobée bitumineux de type ESG-14, au lieu d'un traitement de surface;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieure de la MRC de Papineau, responsable du projet, recommande le paiement de la facture présentée, pour un total de 483 449.63 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit une retenue de 10 %, pour une année;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le versement de la somme de 435 104,67 \$, représentant le montant à payer à Sintra inc., tenant compte de la retenue de 10 % de 42 048,24 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense s'applique au règlement d'emprunt portant le numéro 496-2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur le maire donne un résumé des rencontres auxquelles il a participé durant le mois de septembre.

- Le rapport de la Sûreté du Québec
- Le comité de surveillance

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Inscription de pompiers pour la formation de Pompier 1 – recommandation du directeur

255-10-2018

**Inscription de pompiers pour la formation de Pompier 1 –
Recommandation du directeur**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et d'un (1) pompier pour le programme pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau, en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la Municipalité de Lac-Simon présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et que soit transmise cette demande à la MRC de Papineau.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2 Programme de soutien financier pour les municipalités – Préparation aux sinistres

256-10-2018

Sécurité Civile – Demande d'aide financière – Volet 1

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste qu'elle complètera l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'une somme de 16 000.\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 25 000.\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 9 000.\$;

QUE la Municipalité autorise madame Claire Blais, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'ils contiennent sont exacts.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Liste des travaux d'amélioration de chemins prévus cet automne

257-10-2018

Liste des travaux d'amélioration de chemins prévus cet automne



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics a présenté une proposition pour des travaux d'amélioration de chemins qu'il recommande de faire dès cet automne;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux prévoient le creusage de fossés, y incluant de l'enrochement à certains endroits, ainsi que du rechargement granulaire;

CONSIDÉRANT QUE la proposition déposée prévoit également la location d'une pelle hydraulique pour une période de 30 jours;

CONSIDÉRANT QUE les projections prévoient également la location d'un rouleau et d'une niveleuse afin de refaire la couronne des chemins à recharger;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise des dépenses n'excédant pas 142 000.\$, taxes nettes, pour les travaux d'amélioration de chemins à réaliser dès cet automne;

QUE ces dépenses s'appliquent au budget d'investissement, dont les travaux d'amélioration de chemin sont financés par la taxe à l'investissement prévue à cet égard.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2 Servitude de drainage sur le terrain de Sylvie Martel – chemin de la Baie Yelle

258-10-2018

Servitude de drainage sur le terrain de Mme Sylvie Martel – chemin de la Baie Yelle

CONSIDÉRANT QUE le chemin se draine en partie sur une portion des terrains de madame Sylvie Martel, et plus précisément sur les lots 5 696 713, 696 710 et 5 698 201;

CONSIDÉRANT QUE madame Martel souhaite que la situation soit régularisée, notamment en ce qui concerne les responsabilités de part et d'autre;

POUR CES RAISONS :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la signature d'une entente entre les parties concernant le drainage du chemin de la Baie Yelle et du secteur sur une portion des terrains de madame Sylvie Martel;

QUE ladite entente fait partie des présentes, comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3 Location d'une pelle hydraulique – travaux de fossés

259-10-2018

NORTRAX – location d'une pelle hydraulique

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont prévus pour l'amélioration des chemins et que ces travaux comprennent le creusage de fossés afin d'améliorer le drainage et mieux diriger l'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent la location d'une pelle hydraulique et que nous avons obtenu des prix pour une location avantageuse pour une période d'un mois;

POUR CES RAISONS :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise la signature d'un contrat avec la compagnie Nortrax pour la location d'une pelle hydraulique, du 29 octobre au 23 novembre inclusivement, pour un montant de 14 026,95 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Demande de dérogation mineure au 523, chemin Caron

Monsieur le maire invite les gens qui souhaitent s'exprimer concernant cette demande à le faire.

260-10-2018

Demande de dérogation mineure au 523, chemin Caron

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 868 886, du rang 4, situé au 523 du chemin Caron, a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal, alors que le projet déroge à certaines dispositions du règlement de zonage U-12;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une publication dans le journal Petite-Nation, édition du 19 septembre 2018, et qu'un avis public a également été affiché aux deux endroits désignés par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme, par la recommandation numéro 164, informent le Conseil qu'ils recommandent que cette demande soit partiellement acceptée;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil endosse la recommandation du CCU et permet l'émission du permis pour l'agrandissement du bâtiment principal au 523 du chemin Caron alors que celui-ci dérogera aux dispositions suivantes :

- Empiètement de 2,42 mètres en marge riveraine, alors que l'article 94 prévoit une marge minimale de 5 mètres;
- Empiètement supplémentaire de 0,04 mètre en marge latérale droite, portant ainsi la distance d'éloignement à 2,98 mètres, alors que la grille des spécifications de la zone 6-H prévoit une marge minimale de 5 mètres;
- Empiètement supplémentaire de 61 centimètres en marge avant, portant ainsi la distance d'éloignement à 8,24 mètres alors que la grille des spécifications de la zone 6-H prévoit une distance minimale de 10 mètres;

QUE cette demande est accordée conditionnellement à ce que la distance séparatrice entre le garage et l'agrandissement projeté soit de 3 mètres, et non de 1,53 mètre, tel que démontré au plan projet d'implantation

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2 Présentation d'une demande d'aide financière au Fonds Vert – Mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source

261-10-2018

Présentation d'une demande d'aide financière au Fonds Vert

Mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques ont pour conséquence d'augmenter les défis face à la gestion des eaux de pluie;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT offre un programme qui permettrait à la Municipalité de Lac-Simon d'analyser la situation afin de mieux agir pour gérer de façon efficace les eaux de pluie;

POUR CES RAISONS :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière au Fonds Vert, au volet *Mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source*, pour une étude d'une portion du chemin Tour-du-Lac et du secteur de la Baie Groulx.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3 CCE – résumé des rencontres

Madame Odette Hébert, conseillère, donne un résumé des rencontres du comité de consultation en environnement et déposera prochainement les prévisions budgétaires de son comité pour la prochaine année.

Elle informe également les citoyens du déroulement de la conférence sur la chasse qui a eu lieu à Chénévilliers le 8 septembre dernier.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Dépôt des deux derniers comptes rendus du CDDÉ

Les comptes rendus du comité du développement durable et économique du 30 juillet et du 11 juin 2018 ont été déposés aux membres du conseil pour analyse.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021*

262-10-2018

Demande d'aide financière

Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite offrir plusieurs activités de plein air sur le site nouvellement acquis au 915, chemin du Tour-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien pour la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et sites de pratiques d'activités de plein air du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE à l'unanimité.

10.2 Présentation préliminaire de la programmation 2019

Madame Bois donne des informations sommaires quant à la programmation prévue pour la prochaine année.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Comité sur la scolarisation de la MRC

Madame Crête explique que monsieur David a présenté une demande au maire qui vise à sensibiliser le conseil des maires à la question des études postsecondaires, et plus particulièrement aux chances inégales pour tous d'en profiter, faute de moyens financiers.

12. DIVERS

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



No de résolution
ou annotation

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

263-10-2018
Levée de la séance

Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 21 h 04.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jean-Paul Descoeurs
Maire

Claire Blais
Directrice générale et sec-très.